

Réunion Règlement intérieur – 04/06

Rappel des faits :

Au vu des difficultés rencontrées concernant le manque de place notamment au périscolaire les soirs et mercredis... Il a été constaté des débordements liés à l'ancien règlement qui donnait la possibilité d'inscrire les enfants à l'année et d'annuler l'inscription jusqu'à 48H avant.

Ajoutant à cela un portail famille non flexible ne permettant pas de dresser une liste d'attente avec notification envoyée lorsqu'une place se libère.

La Mairie s'est vue contrainte de refuser des inscriptions pensant avoir atteint le maximum d'enfants autorisés et le jour j moins d'enfants se sont présentés.

Nous ne pouvions pas continuer ainsi et à la suite d'une collaboration avec les RPE, il a été décidé de modifier 2 points précis :

- Revoir le délai de 48H pour annuler une inscription => Plus de possibilité d'annulation sauf cas de force majeure ou autre mais après appréciation de la coordinatrice.
- Toutes inscription validée est due.

Nous avons communiqué ce nouveau règlement le 26 mars pour une application le 6 mai.

Mais force est de constater une certaine incompréhension.

De ce fait en plus de laisser un temps supplémentaire aux parents pour modifier leurs inscriptions, la Mairie a organisé une réunion le 4 juin dernier.

Après discussion avec les parents présents il a été décidé d'un commun accord que :

- Les inscriptions pouvaient se faire jusque 1 semaine avant la date.
 - Nous acceptons 1 annulation PAR enfant PAR mois.
- ⇒ Validation par le conseil du 28 juin prochain
- ⇒ Mise en place à la rentrée scolaire 2024-2025

Du côté organisation, dans le but d'optimiser la capacité d'accueil, une salle d'étude supplémentaire a été créée et une nouvelle est en réflexion pour la rentrée et ce dans le but de répartir les enfants par niveau :

- ⇒ De la maternelle au CP les enfants iront au périscolaire
- ⇒ Du CE1 au CM2 les enfants iront à l'étude.
- Nous proposerons une classe d'étude « light » plus ludique dédiée aux jeux, à la lecture... destinée aux enfants n'ayant pas de devoirs ou à ceux souhaitant les faire avec leur parents le soir.**

A NOTER : Le règlement actuel s'applique jusqu'à la nouvelle rentrée scolaire.

Questions / Remarques diverses :

Communication concernant le nouveau règlement non optimale : Désormais il faut à chaque changement de Règlementation remettre dans le corps du mail les changements et surligner les passages concernés dans les règlements

Quelles sont les contraintes de la Mairie ? Nbre d'enfants par animateur mais aussi par m2

Rappel

- Si votre enfant est inscrit à l'étude et que vous n'êtes pas là à 18h00, pas besoin de l'inscrire au périscolaire, il ira directement.
- Si vous souhaitez être informé de toutes les communications de la commune, merci de donner vos coordonnées (NOM + MAIL) à la secrétaire de Mairie afin qu'elle vous ajoute dans la liste de distribution.